



CONDITIONS DE VENTE DE « CAMPS A LA FERME ET ACTIVITES DE CENTRE AÉRÉ »

1) Pré-inscription / Inscription

- a) Les parents ont la possibilité d'inscrire l'enfant en formule internat (avec hébergement) ou en formule externat « accueil de type centre aéré ». Quelle que soit la formule, un minimum de 2 jours consécutifs de participation sur une même semaine est nécessaire.
- b) Le prix de la finance d'inscription est de :
 - i) 100.-/enfant
- c) La demande de pré-inscription se fait via le formulaire disponible en ligne sur www.cabotins.ch/camps ; Une confirmation est envoyée par Email, dès réception de la finance d'inscription (voir conditions ci-dessus).
- d) Une facture acquittée pour ces frais est également envoyée par Email.
- e) L'inscription ferme n'est prise en compte qu'après réception du paiement de la finance d'inscription soit CHF 100.00.
- f) Les conditions de vente et règles usuelles sont disponibles sur le site www.cabotins.ch/camps.
- g) Les délais d'inscription sont propres à chaque camp.
- h) L'envoi du formulaire d'inscription n'est pas une garantie d'avoir une place ; Il ne représente pas une réservation tant que la finance d'inscription n'est pas payée.
- i) La finance d'inscription doit être payée directement via virement bancaire auprès de :

Banque Raiffeisen - Place du Village 5, 1872 Troistorrents - IBAN: CH62 8062 6000 0012 9770 3
En faveur de « Association Athemae-Cabot'ins »

- j) Sur le virement bancaire, le nom de l'enfant et le nom du camp ou dates du séjour doivent être précisés.
- k) AtheMae-Cabot'ins se réserve le droit de refuser une inscription. Dans ce cas, la finance d'inscription est restituée.
- l) Ce montant de CHF 100.- est déduit du prix du camp mais n'est pas remboursable en cas d'annulation ou de désistement de participation.

2) Prix du camp et paiement

- a) L'intégralité du prix du séjour doit être réglée au plus tard 6 semaines avant le départ. A défaut de paiement, l'enfant ne pourra être admis au camp. En cas de nécessité, un arrangement peut être sollicité.
- b) Les prix comprennent l'ensemble des prestations prévues au programme du camp, sauf les déplacements.
- c) Sur certains camps, AtheMae-Cabot'ins peut demander à chaque enfant d'apporter son pique-nique pour le 1^{er} repas.
- d) Pour les formules « centre aéré », AtheMae-Cabot'ins peut demander que chaque enfant apporte son pique-nique de midi et ses collations.
- e) Selon les éventuelles restrictions alimentaires (vegan, sans lactose, sans gluten, etc.), AtheMae-Cabot'ins peut demander que l'enfant apporte sa nourriture pour la semaine.
- f) Le 2^{ème} et le 3^{ème} enfant issu d'une même fratrie peuvent, sur simple demande envoyée par mail, bénéficier d'une remise de 5% ; mais uniquement pour des inscriptions à la semaine complète en internat.
- g) Une aide financière peut être formulée auprès de l'Association ProJuventute de votre canton, ou de la Croix-Rouge cantonale (fond Mimosa). Pour les enfants vivant un handicap, l'organisme ProInfirmis rattaché à votre canton peut être sollicité. AtheMae-Cabot'ins ne touchant aucune subvention publique, elle n'est pas en mesure d'octroyer une aide-financière.

3) Désistement / Annulation

- a) Toute demande d'annulation doit être communiquée par écrit, soit par courrier soit par Email, au plus tard six semaines avant le début du camp. La finance d'inscription reste due à AtheMae-Cabot'ins pour frais de dossier.
- b) Sans courrier ou Email de demande d'annulation au-delà de ce délai, la totalité du camp reste due.
- c) Une demande d'annulation pour maladie ou accident durant les 4 semaines avant le camp ne peut avoir lieu que

sur présentation d'un certificat médical, dans ce cas la moitié du prix du camp est remboursée. En ce sens, AtheMae-Cabot'ins vous recommande de prendre une assurance annulation. Si cette dernière prend en charge l'entier de l'annulation, alors l'entier du prix du camp est dû à AtheMae-Cabot'ins.

4) Assurances

- a) Le participant doit obligatoirement être assuré en maladie – accident, et la famille doit être au bénéfice d'une assurance en Responsabilité Civile.
- b) Les frais consécutifs aux soins médicaux donnés durant un camp par un médecin ou dans un cadre hospitalier (inclus le transport d'urgence), les dépenses pharmaceutiques, sont exclusivement à la charge des responsables légaux du participant, et de son assurance maladie et accident.
- c) Les sommes d'argent ayant éventuellement dû être avancées par AtheMae-Cabot'ins doivent être remboursées, 8 jours au plus tard après la fin du camp.

5) Programme et Hébergement

- a) Nous nous réservons le droit, si la situation le nécessite, d'opérer des modifications dans les dates, le programme et/ou lieu du camp sans modification de prix.
- b) Nous nous réservons le droit d'annuler les camps dont le nombre de participants ou de moniteurs n'est pas suffisant, dans l'éventualité de cette situation :
 - i) Nous nous efforçons de proposer des solutions de remplacement.
 - ii) Sur demande des familles, le maintien d'un camp avec un nombre de participants initialement insuffisant est possible mais entraîne un supplément de prix.
 - iii) Nous remboursons intégralement le prix du camp y compris la finance d'inscription, si le camp doit être annulé sans autre possibilité.

6) Informations relatives à l'enfant

- a) Les informations transmises lors de l'inscription (dossier personnel de l'enfant) doivent être exactes et le plus précises possibles.
- b) En cas de problèmes particuliers concernant la santé ou le comportement de votre enfant, il incombe aux parents de prendre contact avec nous afin que nous préparions de manière optimale les conditions d'encadrement.
- c) Le dossier confidentiel et ses annexes doivent être retournés signés au plus tard 1 mois avant le début du camp.
- d) Le dossier confidentiel rempli et ses annexes sont obligatoirement renvoyés en version imprimée par voie postale. Toutes les pièces du dossier doivent être agrafées ensemble.
- e) Aucun enfant ne sera accueilli si le dossier confidentiel et ses annexes ne sont pas renvoyés dans les délais mentionnés, et la totalité du prix du camp sera dû à l'association AtheMae-Cabot'ins.

7) Renvoi ou départ volontaire du camp

- a) AtheMae-Cabot'ins se réserve le droit de renvoyer les participants qui ne respectent pas les règles et consignes, ou qui perturbent la vie du camp.
- b) Les participants ont l'obligation de respecter les consignes données par l'équipe d'animation, et de suivre les règles de sécurité et de prudence habituelles.
- c) Toute information n'ayant pas été communiquée par les responsables légaux au moment de l'inscription, et s'avérant nuisible au bon fonctionnement du camp ou au séjour des autres participants, peut entraîner le renvoi immédiat du participant.
- d) En cas de renvoi ou de retour volontaire, le prix du camp reste intégralement dû. Les éventuels frais d'intervention seront facturés en sus.
- e) Les responsables légaux doivent venir chercher le participant, et tous les frais inhérents au retour sont à la charge des familles ou institutions en plus du prix du camp.

8) Documents d'identité et autres

- a) La copie de la carte d'identité de l'enfant et celle du carnet de vaccination doivent être envoyées avec le dossier de santé rempli.
- b) Les attestations d'assurance devront également être jointes. Ces documents doivent parvenir à AtheMae-Cabot'ins dès que possible, au plus tard 15 jours avant le départ du camp.
- c) Tout document non-remis peut entraîner le refus de participation de l'enfant sans pouvoir prétendre à aucun remboursement.

9) Santé-Vaccinations

- a) L'équipe d'animation prend toutes décisions utiles concernant les participants, notamment des mesures rendues nécessaires par leur état de santé. En cas de désaccord, le représentant légal l'indique dans la rubrique remarque du dossier de santé (p.ex. : prise de médicaments de la pharmacie du camp lors de « bobologie »).
- b) En cas d'urgence, elle contacte l'adulte référent de l'enfant dans les plus brefs délais.

10) Décharge de transports

- a) Pour certaines activités, ou pour des raisons médicales, AtheMae-Cabot'ins est autorisée à transporter les enfants dans un véhicule.

11) Encadrement

- a) Nos séjours sont sous la responsabilité d'un responsable de camp et de son équipe de moniteurs. Le quota de moniteur par enfants (quota d'encadrement) est fixé, dans la mesure du possible, selon les barèmes de la charte de qualité des organismes de camps de vacances. <https://chartedequalite.ch/>
 - i) 1 moniteur pour 3 enfants de moins de 6 ans
 - ii) 1 moniteur pour 4 enfants de 6 à 12 ans
 - iii) 1 moniteur pour 5 adolescents de 13 ans et plus
- b) Ce nombre peut varier selon l'implication des spécialistes dans le camp.
- c) Les activités et l'encadrement sont majoritairement assurés par des personnes formées.

12) Droit à l'image

- a) AtheMae-Cabot'ins est autorisée à utiliser, pour son usage interne et externe, les photos/vidéos prises durant les camps par des équipes d'animation ou des personnes mandatées, et sur lesquelles pourraient figurer les enfants ou les lieux où se déroulent les activités, ce dans les limites du respect du droit à la personnalité.

13) Responsabilités

- a) Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, perte ou de dégâts sur les effets personnels du participant. AtheMae-Cabot'ins décline également toute responsabilité pour les dégâts commis par l'enfant, volontairement ou involontairement, à des objets ou des tiers.
- b) L'enfant est confié à l'équipe d'AtheMae-Cabot'ins qui agit alors, comme le veut la loi, « en bon père de famille ».
- c) Toute prise et/ou utilisation malveillante, notamment de vidéos ou photos par le participant, sera dénoncée au juge des mineurs.
- d) Tout acte illicite commis par l'enfant pourra être dénoncé à la police.

14) Nota Bene

- a) Pour des raisons de normes de sécurité, les activités proposées en camp peuvent varier selon l'âge, la taille et la corpulence de chaque participant.
- b) L'inscription de l'enfant entraîne l'acceptation des conditions et informations générales dont les familles doivent prendre connaissance.
- c) Les camps et activités d'AtheMae-Cabot'ins ne sont pas un « mode de garde ».
- d) Pour les enfants inscrits en formule « centre aéré », les parents sont priés de respecter les horaires liés au temps d'accueil prévu. Si leur organisation professionnelle ne le leur permet pas, ils peuvent demander un prolongement journalier de l'accueil lors de l'envoi du dossier confidentiel rempli.
- e) Les prolongements d'accueil ou dépassements d'horaires sont facturés à tarif majoré.
- f) Les tarifs relatifs au prolongement horaire de l'accueil ainsi qu'aux dépassements horaires (retards en fin de journée) sont mentionnés sur le dossier confidentiel à remplir ainsi que sur le document « marche à suivre pour une inscription ».

15) Litiges

- a) Dans le cadre des camps, ces présentes conditions supplantent les autres conditions générales d'AtheMae-Cabot'ins. Elles peuvent être modifiées en tout temps par AtheMae-Cabot'ins.
- b) Le droit Suisse s'applique pour le surplus.
- c) En cas de litige entre les parties, relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du contrat, qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties tenteront de résoudre ce litige par la médiation.
- d) Les parties conviennent de choisir un médiateur d'un commun accord dans les 30 jours calendaires suivant la demande de médiation notifiée par une partie à l'autre partie. La durée de médiation ne peut excéder 45 jours calendaires, sauf accord exprès des parties. Le siège de la médiation sera celui du cabinet de médiation choisi, le processus de médiation se déroulera en français. Les frais seront partagés par les 2 parties, dont les 2/3 par la

partie qui évoque le litige.

- e) Dans le cas où le litige, le différend ou la prétention n'ont pu être complètement résolus par la médiation ou que le processus de médiation excède les délais fixés ci-dessus, seul le tribunal ordinaire sera compétent.
- f) Le for juridique est au siège de l'association.

INFORMATIONS GENERALES « CAMPS ET CENTRE AÉRÉ A LA FERME »

1) Vie du camp

- a) AtheMae-Cabot'ins promeut l'apprentissage de la vie collective et la mixité nocturne est autorisée. Toutefois, pour les participants qui ne le souhaitent pas, leur désir sera respecté dans la mesure des possibilités du logement.
- b) Chaque participant prend part à l'ensemble de la vie communautaire du camp, dans un esprit de coopération : préparation des repas, rangements, vaisselle, animation des soirées, jeux, etc.
- c) A table, l'enfant fait l'effort de goûter de tout (sauf contre-indication alimentaire indiquée au dossier confidentiel).
- d) L'été, les douches peuvent se faire en plein air avec le jet d'eau.
- e) Les toilettes accessibles sont pensées de manière écologique → toilettes sèches
- f) La consommation de drogues ou d'alcool n'est pas tolérée dans les camps AtheMae-Cabot'ins. En ce qui concerne le tabac, lorsque les représentants légaux sont d'accords, un usage modéré est toléré chez les plus grands. Des modalités (lieux, moments, respect des non-fumeurs, etc.) sont fixées avec les jeunes concernés (uniquement dès 16 ans).

2) Notre philosophie :

- a) AtheMae-Cabot'ins invite les enfants à une participation active leurs permettant de valoriser leurs compétences. Les enfants participent généralement, à leur rythme et selon leur potentiel, à toutes les activités quotidiennes du camp et à l'ensemble du programme.
- b) L'accompagnement par l'équipe d'encadrement se veut bienveillant et favoriser l'autonomie. Pour permettre des interactions positives au sein du groupe, la dynamique de l'équipe induit le principe de coopération et donne la parole aux enfants dans certaines prises de décisions.
- c) Les activités sont centrées sur La Nature au sens large et la découverte des animaux ; Elles s'appuient sur le principe de la médiation par l'animal ancrée dans une vision Systémique. L'approche pédagogique se veut empreinte de la pédagogie Montessori « Apprends-moi à faire seul », mais également de celles de Freinet (approche centrée sur le projet) et de Gattegno (expérimentation personnelle pour apprendre).
- d) Toutes les activités de rencontres avec les animaux se veulent être en adéquation avec les besoins de ces derniers et leur bien-être ; De même que les animations se font dans le respect de La Nature en offrant aux enfants de se responsabiliser en ce sens.
- e) Afin de permettre aux enfants de découvrir des éléments authentiques et d'avoir une compréhension globale de La Nature, les intervenants tiennent un discours adapté aux enfants axé sur « le principe de réalité », idem pour les activités ou le quotidien qui peuvent ainsi démontrer la réalité du « cycle de la vie » incluant les naissances, les décès, le chemin du lait – de la viande - ..., l'importance de l'eau et des ressources énergétiques, etc. Le but étant de sensibiliser les enfants aux réalités de la vie, à la protection de l'environnement et de ses ressources, etc.
- f) Dans le cadre de la découverte du chemin des aliments, les enfants peuvent être amenés à boire du lait frais sorti du pis de la vache ou à visiter un rucher ; avec les risques inhérents qui peuvent en découler.
- g) Un camp doit stimuler les enfants pour qu'ils apprennent en s'amusant, et s'épanouissent en jouant autant qu'en créant ; Pour offrir de grandir en lien avec les dimensions sociales, relationnelles, intellectuelles, émotionnelles, d'éveiller la curiosité ainsi que la créativité propre à chaque participant, et l'inviter à découvrir ce qui l'entoure autant qu'à exprimer ses intérêts. En ce sens, AtheMae-Cabot'ins propose une approche globale.

« On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux. » Le Petit Prince, Antoine de Saint-Exupéry

3) Argent de poche

- a) Toutes les activités sont comprises dans le prix. Toutefois, en matière d'argent de poche, nous vous recommandons une fourchette entre CHF.10.- et CHF.40.- par semaine, à définir selon l'âge de l'enfant.

4) Téléphones

- a) Téléphones portables

- i) Afin d'éviter des situations désagréables, nous vous conseillons de ne pas donner de téléphone portable à votre enfant pendant son camp.
 - ii) Pour les enfants qui viendraient quand même en camp avec leur téléphone portable, nous vous informons que l'équipe d'animation peut, si elle l'estime nécessaire, le confisquer.
 - iii) Dans le cas « ii », des heures quotidiennes seront alors organisées durant lesquelles les téléphones portables pourront être utilisés. Nous déclinons toute responsabilité en cas de prix élevé de communications, de perte, vol ou dégâts.
- b) Autres téléphones :
- i) Les participants peuvent joindre leurs parents, s'ils le souhaitent et le demandent.
 - ii) Toutefois, il est important que l'enfant puisse gérer son temps de vacances, c'est pourquoi nous vous recommandons de ne pas téléphoner. Vous pouvez, si vous désirez des nouvelles de votre enfant, appeler le responsable du camp ou lui envoyer un message sur le numéro qui vous sera communiqué avant le départ.
 - iii) Pour les enfants participant à une semaine complète en internat, un message vous sera d'office envoyé, en cours de semaine, pour vous donner des nouvelles.

5) Visites-Colis

- a) Au regard de la durée des séjours, les visites ne sont pas admises, sauf accord de notre part, et nous déconseillons l'envoi de colis durant le camp.

6) Vêtements-Matériel

- a) Affaire à mettre dans la valise :
 - i) Un trousseau vous sera transmis avant le départ du camp. Il vous incombe de mettre dans la valise de votre enfant les affaires indiquées dans le trousseau.
 - ii) Les noms et prénoms de votre enfant doivent figurer sur toutes ses affaires.
- b) Jeux électroniques, iPod, MP3, etc. :
 - i) Ces appareils coûteux et pouvant perturber la vie du camp ne sont pas autorisés dans nos camps. Pour celles et ceux qui iraient à l'encontre de cette consigne, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégâts.
 - ii) L'équipe d'animation se réserve le droit de confisquer ces appareils avec remise à l'enfant en fin de camp.
- c) Objets considérés comme dangereux :
 - i) Les objets susceptibles de porter atteinte à la sécurité physique des participants ne sont pas autorisés dans nos camps (ex : couteaux, allumettes, briquets, etc.), et sont immédiatement confisqués par l'équipe d'animation.

7) Départ et Retour de camp

- a) Nous prions les familles de respecter les tranches horaires mentionnées pour accompagner leur enfant sur le lieu du camp et venir l'y rechercher. Les dépassements horaires peuvent être facturés.
- b) Pour des raisons d'organisation, de fluidité et un démarrage facilité du camp, il est demandé aux familles de déposer leur enfant puis de quitter les lieux sans trop tarder.

8) Remarques

- a) Toutes les informations pratiques relatives au camp sont transmises aux familles au plus tard 7 jours avant le départ du camp.
- b) Pour toutes les questions ou informations avant et pendant le camp, l'adresse animations@admin.athemae.ch peut être utilisée en tout temps.
- c) En cas de problèmes durant le camp, n'hésitez pas à prendre immédiatement contact avec le responsable du séjour.
- d) Un questionnaire qualité est à disposition sur notre site internet : Nous vous remercions de le remplir sitôt le camp de votre enfant terminé ; Votre avis nous est très précieux, pour améliorer constamment la qualité de nos séjours.